

Code de transparence AFG-FIR Eurosif

METROPOLE Gestion

2020

1.	Liste des fonds concernés par ce code de transparence.....	3
2.	Données générales sur METROPOLE Gestion.....	3
2.1	METROPOLE Gestion.....	3
2.2	Historique de METROPOLE Gestion.....	3
2.3	Notre démarche d'investisseur responsable et sa formalisation.....	9
2.4	Gestion des risques et opportunités ESG.....	10
2.5	Equipes et moyens.....	12
2.6	Initiatives internationales.....	13
2.7	Encours total des actifs Value Responsable de la société de gestion.....	13
2.8	Les fonds Value Responsable.....	14
3.	Données générales sur les fonds Value Responsable visés par ce Code transparence.....	14
3.1	Objectifs :.....	14
3.2	Moyens internes et externes pour l'évaluation ESG.....	20
3.3	Principes, critères et méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG.....	21
3.4	Principes et critères liés au changement climatique.....	24
4.	Processus de Gestion.....	25
4.1	Prise en compte des résultats de la recherche ESG dans la construction du portefeuille. ...	25
	Un processus de gestion global et intégré : le Value Responsable.....	26
4.2	Prise en compte des critères relatifs au changement climatique dans la construction des portefeuilles.....	29
4.3	Emetteurs non analysés.....	30
4.4	Historique de gestion.....	30
4.5	Investissements dans les organismes solidaires.....	30
4.6	Prêt/Emprunt de titre.....	30
4.7	Utilisation des instruments dérivés.....	30
4.8	Utilisation d'OPC.....	30
5.	Contrôle ESG.....	31
6.	Mesures d'impact et reporting ESG.....	32
6.1	Evaluation de la qualité ESG des fonds.....	32
6.2	Indicateurs d'impact.....	32
6.3	Supports de communication sur la gestion Value Responsable.....	33
6.4	Rapport sur l'exercice des droits de vote et rapport d'engagement.....	33

1. Liste des fonds concernés par ce code de transparence

Ce code s'applique aux compartiments actions de la SICAV METROPOLE Funds ouverte au public.

Fonds	Classe d'actifs	Encours du fonds au 31/12/2019	Stratégies dominantes	Exclusions	Label
METROPOLE Sélection	Actions des pays de l'Union européenne	730,8 M€	Intégration ESG Best-in-class Best effort Engagement Impact	- Titres des entreprises liés à la production d'armes controversées. - Le tabac.	-
METROPOLE Euro SRI	Actions des pays de la zone euro	126,1 M€	Intégration ESG Best-in-class Best effort Engagement Impact	- Le charbon : les sociétés minières pour lesquelles le charbon représente plus de 30% du chiffre d'affaires et les sociétés dont la production d'énergie provient à plus de 30% du charbon.	
METROPOLE Avenir Europe	Actions des pays de l'Union européenne	50,5 M€	Intégration ESG Best-in-class Best effort Engagement Impact	- La pornographie.	-

2. Données générales sur METROPOLE Gestion

2.1 METROPOLE Gestion

Société de gestion entrepreneuriale, agréée par l'AMF depuis 21/10/2002 (Agrément n°02/026), METROPOLE Gestion est une société anonyme au capital social de 1 200 000 euros, dont les bureaux se situent au 9 rue des Filles St Thomas - 75002 Paris, France.

Site internet : www.metropolegestion.com

2.2 Historique de METROPOLE Gestion

METROPOLE Gestion s'est engagée depuis sa création dans un processus par lequel elle affirme son implication totale sur les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance au sein même de la société. Cette démarche est décrite dans notre Politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE).

Politique RSE : http://doc.metropolegestion.fr/pdf/MG_Politique_RSE_fr.pdf

METROPOLE Gestion intègre les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance **à tous les niveaux de son organisation au quotidien.**

2.2.1 Incitation au respect de l'environnement :

La mise en place des meilleures pratiques au sein de l'entreprise visant à préserver l'environnement a permis :

- **Des économies d'énergie et de papier** (baisse de 95% de notre consommation papier depuis 2018, dématérialisation des supports de réunion en interne comme en externe...);
- **une pratique systématique du recyclage** (papier, plastique, cartouches d'encre, batteries, capsules de café...);
- **l'intégration de critères sociaux et environnementaux dans le cahier des charges des fournisseurs** (utilisation du papier certifié PEFC, électricité intégralement compensée en production issue de ressources renouvelables,...);
- **une compensation des émissions de CO2 liées aux déplacements.** Notre agence en charge de la réservation des billets d'avion a pour instruction de payer ou faire un don pour compenser les émissions liées aux trajets chaque fois que cela est proposé par les compagnies aériennes. Cette compensation permet de financer des projets de développement durable. Un bilan des actions et de notre contribution est effectué chaque année avec l'agence;
- **datacenter :**
METROPOLE Gestion est en cours de migration de ses équipements informatiques vers un **Datacenter conçu pour optimiser sa consommation électrique.** Le système de « free cooling » (par l'air extérieur) a été préféré à celui, plus classique, de « water cooling » (par eau refroidie).
Ainsi, le gain en consommation électrique totale est estimé à près de 35%, soit une économie d'environ 6 GWh par an par rapport à un datacenter traditionnel. **Cette économie représente la consommation annuelle d'un bâtiment de bureaux classique de 150 000 m².**

2.2.2 Une entreprise socialement responsable :

METROPOLE Gestion est attachée à la mise en œuvre d'une politique des ressources humaines reposant sur des éléments tangibles garantissant une pleine responsabilité sociale. Parmi ces éléments, la qualité des conditions de travail et plus généralement la qualité de vie au travail demeurent une priorité :

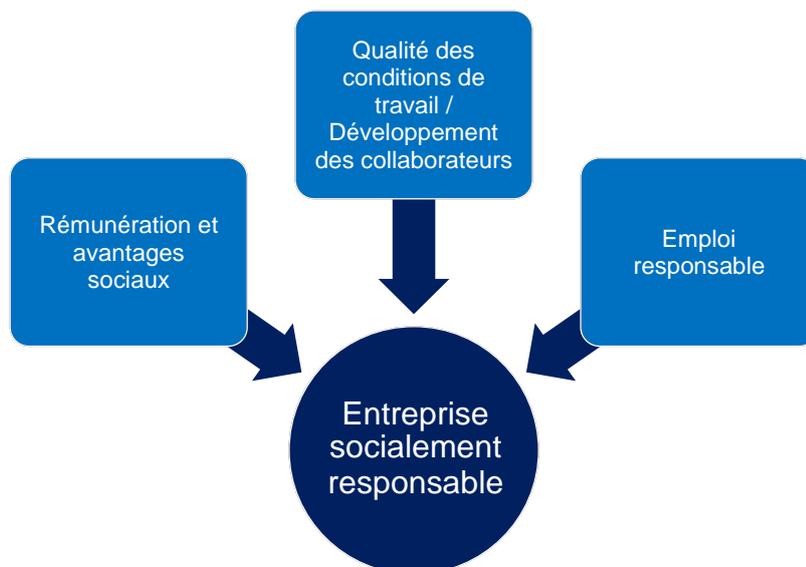
- Confort et ergonomie de l'environnement de travail ;
- échanges quotidiens entre les Collaborateurs et les Managers ;
- droit à la déconnexion ;
- équilibre vie privée et familiale / vie professionnelle ;

- suivi d'indicateurs RH clés (turnover, nombre d'accidents du travail, absentéisme maladie...).

A titre d'exemple, le taux d'absentéisme pour maladie était inférieur à 1% en 2020 au 31/08/2020 (*hors longue maladie*), aucun accident du travail en 2020 à date, et l'ancienneté moyenne dans l'entreprise est de plus 8 ans, illustrant ainsi la stabilité des équipes et l'attachement porté par METROPOLE Gestion à l'épanouissement professionnel et au développement de ses collaborateurs. Cet épanouissement et ce développement des collaborateurs passent également par le financement et la mise en place de formations.

Par ailleurs, les équipes de METROPOLE Gestion disposent d'une grande autonomie dans l'organisation de leur travail permettant ainsi à chacune et chacun de se responsabiliser sur les missions qui lui sont confiées. Cette autonomie favorise également la souplesse et l'agilité de notre organisation de travail, gage d'une adaptation optimale lorsque cela est nécessaire.

METROPOLE Gestion s'est dotée d'un tableau de bord RH incluant des indicateurs sociaux, suivis de près par la Direction Générale et la fonction Ressources Humaines, et qui repose sur 3 piliers :



Cette responsabilité sociale se décline également à travers une politique de rémunération incitant chaque collaborateur à contribuer au développement économique de l'entreprise : accord d'intéressement aux résultats de l'entreprise, programme d'actionnariat salarié. S'ajoute à ce socle financier pour les collaborateurs, une protection sociale complémentaire et sécurisante à travers la mise en place de mécanismes de complément et maintien de salaire à 100% en cas d'arrêt-maladie et une couverture frais de santé de qualité.

METROPOLE Gestion attache également une importance toute particulière à deux principes fondamentaux lors des processus de recrutement : la **non-discrimination** et l'**égalité des chances** (à niveaux de formation et d'expérience équivalents). Le respect de

ces 2 principes est garanti à un travers un processus de recrutement qui prévoit au moins 2 entretiens dont 1 avec la présence systématique des Ressources Humaines et 1 autre avec la présence d'au moins 2 membres de la Direction Générale. Ce processus d'entretiens croisés permet de garantir aux candidates et aux candidats le respect des 2 principes fondamentaux énoncés ci-dessus.

En matière d'emploi, l'entreprise porte également un regard responsable : à ce jour, sur les 31 emplois existants au sein de METROPOLE Gestion, 30 sont des emplois en CDI. L'unique poste qui n'est pas à durée indéterminée est un poste d'alternant en apprentissage. La **stabilité des emplois** demeure une composante primordiale dans l'approche de METROPOLE Gestion quant à sa **responsabilité sociale**.

2.2.3 Etre responsable sur des questions sociétales :

METROPOLE Gestion considère que sa responsabilité d'employeur ne s'arrête pas uniquement au respect de ses obligations légales. A ce titre, l'entreprise est engagée sur des questions de société fondamentales telles que l'égalité Femmes-Hommes. Les efforts pour supprimer les inégalités dans ce domaine sont poursuivis en permanence. Pour illustrer ces efforts, nous pouvons noter que, au sein de notre structure, près de 60% des Managers sont des femmes et que l'équipe de Direction Générale est à 40 % composée de femmes. L'entreprise est également vigilante au respect de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes à responsabilités et postes équivalents. Cette vigilance fait partie intégrante de la politique de rémunération de l'entreprise.

L'hyper-connexion est également une question sociétale importante à laquelle notre entreprise est sensible, notamment au regard des transformations profondes que vivent les organisations de travail actuellement. C'est pourquoi METROPOLE Gestion est dotée d'un dispositif sur ce sujet avec une charte relative au droit à la déconnexion et à l'équilibre vie privée et familiale / vie professionnelle, charte à travers laquelle nous entendons promouvoir une culture d'entreprise favorisant le respect de ce droit. Ce dispositif est également constitué d'autres éléments tels que des temps d'échanges entre les managers et leurs collaborateurs sur ce thème avec des supports facilitant et formalisant ces échanges.

La Direction Générale veille quotidiennement, en collaboration avec la fonction Ressources Humaines, au respect des différents principes énoncés ci-dessus afin que METROPOLE Gestion agisse en entreprise socialement responsable envers ses collaborateurs.

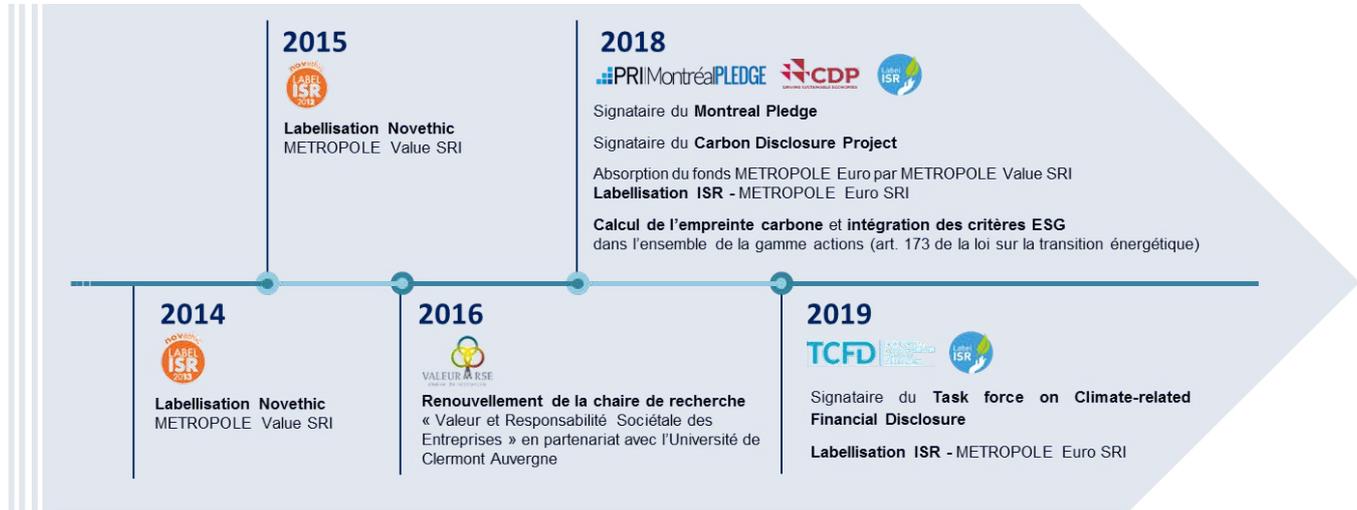
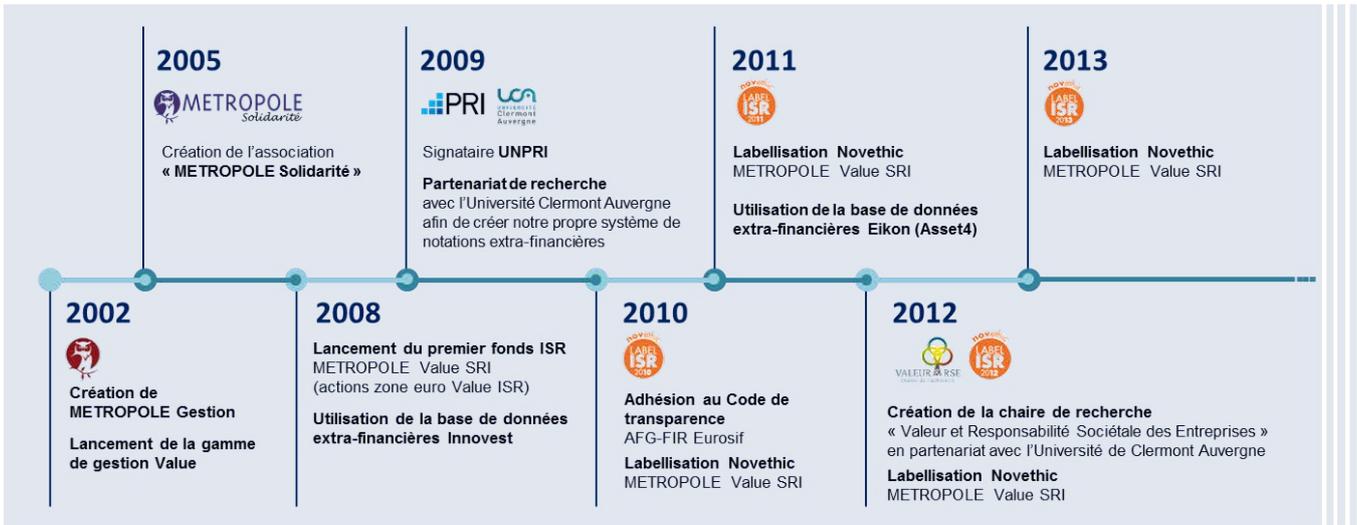
2.2.4 METROPOLE Gestion acteur engagé : un citoyen à part entière

Etre un acteur engagé est une question à laquelle la société est sensible depuis sa création. Pour cette raison METROPOLE Gestion a entrepris très tôt les actions suivantes :

- **Soutien à l'association « METROPOLE Solidarité »** fondée en 2005 afin de financer des actions dans le domaine de la culture, de la diffusion du savoir et de la connaissance économique ou de la jeunesse.
- **Mécénats culturels** : METROPOLE Gestion est actuellement mécène du Fonds de dotation du Musée du Louvre. Elle a également été mécène du Musée des Confluences à Lyon, du Musée du Quai Branly et de la Réunion des Musées Nationaux-Grand Palais.

- **Membre fondateur et financement de la chaire de recherche « Valeur et RSE »** de l'Université Clermont Auvergne : la collaboration académique avec l'Université Clermont Auvergne permet de fournir une réponse de long terme à la problématique « responsabilité sociétale de l'entreprise et valorisation ». Elle a été renforcée par le lancement en 2012 de la chaire de recherche « Valeur et Responsabilité Sociétale des Entreprises » dont METROPOLE Gestion est un partenaire fondateur avec Michelin, la Caisse d'Epargne d'Auvergne et Limousin ainsi que la Maif, avec pour principal objectif de faire le lien entre valeur de marché et comportement socialement responsable des entreprises.

Au-delà des mesures en place au sein de la société, METROPOLE Gestion a adopté dès 2008 dans sa politique de gestion pour le compte de ses clients une politique d'investissement Value Responsible, qui incite les émetteurs des valeurs détenues en portefeuille à s'améliorer dans la durée sur les thèmes extra-financiers ESG. En effet, nous sommes convaincus que les leviers pour agir en faveur du développement durable se situent avant tout dans notre rôle d'investisseur au quotidien.



2.3 Notre démarche d'investisseur responsable et sa formalisation

La démarche d'investisseur responsable de METROPOLE Gestion s'inscrit dans ses valeurs fondatrices.

La gestion Value, dont la méthode consiste à investir dans des sociétés décotées par rapport à leur valeur industrielle et donc délaissées par les marchés financiers, implique par essence d'adopter une vigilance particulière sur l'ensemble des risques encourus par ces sociétés, risques financiers mais aussi et au même titre les risques liés à la gouvernance, les risques sociaux et les risques environnementaux. C'est ainsi que METROPOLE Gestion a, dès 2008, lancé un fonds actions zone euro de style Value et ISR puis mis en place un partenariat avec l'Université Clermont Auvergne afin d'adopter une rigueur académique dans son analyse des risques ESG encourus par les entreprises, à un moment où les rapports des entreprises sur ces thématiques étaient balbutiants et leurs responsabilités mal définies. METROPOLE Gestion, en collaboration avec l'Université Clermont Auvergne a ainsi établi une méthodologie de notation quantitative des entreprises (rating) sur des critères ESG, couvrant environ 150 indicateurs fondamentaux répartis entre 4 piliers d'analyse, Environnement, Social, Gouvernance et Parties Prenantes.

Au-delà des risques encourus par les entreprises sur ces thématiques, il nous a paru essentiel de les encourager à s'améliorer en adoptant une approche responsable et durable dans leur croissance, en privilégiant une méthodologie dite Best-in-class / Best effort, entamant ainsi dès le début une démarche d'engagement avec les entreprises, à la fois en intégrant ces critères à notre politique d'exercice des droits de vote mais aussi dans le cadre d'un dialogue direct avec elles.

Afin de prolonger notre démarche et d'encourager la recherche académique sur ces thématiques, METROPOLE Gestion finance depuis 2012 une Chaire de recherche auprès de la Fondation de l'Université Clermont Auvergne afin de permettre à de jeunes chercheurs de travailler sur les thématiques ESG.

Chaire de recherche : <https://chaire-valeur-et-rse.fr/>



La démarche de METROPOLE Gestion est détaillée dans sa politique RSE publiée sur le site internet de la société.

Politique RSE : [http://doc.metropolegestion.fr/pdf/MG Politique RSE fr.pdf](http://doc.metropolegestion.fr/pdf/MG_Politique_RSE_fr.pdf)

METROPOLE Gestion a dès sa création, considéré qu'exercer les droits de vote pour le compte de nos clients est une partie intégrante de la mise en place d'un dialogue avec les entreprises pour faire évoluer leurs pratiques en matière de thématiques ESG. Nous avons d'ailleurs constaté au fur et à mesure des années une attention plus particulière des entreprises au vote des actionnaires et la mise en place d'un dialogue de leur part avec les investisseurs.

L'analyse des résolutions et l'exécution des votes sont menées par l'équipe de gestion de METROPOLE Gestion avec l'appui de l'agence ISS.

Politique de vote : [http://doc.metropolegestion.fr/pdf/Politique de vote.pdf](http://doc.metropolegestion.fr/pdf/Politique_de_vote.pdf)

En plus de l'exercice des droits de vote, l'équipe de gestion de METROPOLE Gestion a toujours exercé un dialogue avec les entreprises dans lesquelles elle investit pour le compte de ses clients en rencontrant non seulement les responsables RSE des entreprises mais aussi les Directeurs Généraux et les Directeurs Financiers de celles-ci afin de déterminer leur degré d'implication dans le

développement durable de leur société. Au-delà du dialogue direct avec les entreprises, METROPOLE Gestion s'est engagée plus récemment dans la mise en place d'un dialogue thématique chaque année sur des thèmes bien précis où chaque société rencontrée est interrogée. Enfin, METROPOLE Gestion, par l'intermédiaire du CDP (Carbon Disclosure Project), interroge les entreprises dans le cadre d'un engagement collectif en vue de renforcer l'influence sur celles-ci, plus particulièrement sur leur action en faveur du climat.

Cette démarche est développée dans notre Politique d'engagement et un Rapport d'engagement est publié chaque année.

Politique d'engagement : http://doc.metropolegestion.fr/pdf/MG_Politique_d'engagement_fr.pdf

Rapport d'engagement : http://doc.metropolegestion.fr/pdf/Rapport_d_engagement.pdf

METROPOLE Gestion a toujours adopté une approche Best-in-class/ Best effort afin d'encourager l'évolution des entreprises vers un développement durable. En ce sens, METROPOLE Gestion n'est pas favorable à des exclusions systématiques qui empêcheraient tout dialogue avec les entreprises exclues dans le cadre d'une transition nécessaire de certains secteurs où les alternatives sont encore balbutiantes. Pour autant, nous avons adopté une Politique d'exclusion ciblée indissociable de notre engagement ESG mettant l'accent sur l'ensemble des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et plus particulièrement sur les principes de respect de la personne humaine, de l'environnement et des objectifs de l'Accord de Paris.

Elle vise à exclure les armes controversées, la production ou la consommation de charbon, les producteurs de tabac et la pornographie.

Politique d'exclusion : http://doc.metropolegestion.fr/pdf/Politique_d_exclusion_sectorielle.pdf

En tant que signataire des UNPRI depuis 2009, METROPOLE Gestion s'attache, au-delà de la Société de gestion, à mesurer comment les entreprises dans lesquelles la société investit pour le compte de ses clients répondent aux 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et publiera un rapport dédié pour l'année 2020.

2.4 Gestion des risques et opportunités ESG

Notre conviction est que l'évaluation d'une entreprise ne peut être considérée que dans sa globalité.

En effet, si l'analyse financière a longtemps été le seul axe d'analyse des risques et opportunités de chaque entreprise, il est impossible aujourd'hui, devant la montée des risques sociaux, environnementaux et climatiques de ne pas les intégrer, au même titre que les risques purement financiers ; ces risques pouvant d'ailleurs engendrer des risques financiers considérables pour les entreprises.

Par ailleurs, nous avons la conviction qu'au-delà de l'analyse et de l'intégration des risques ESG, il est de notre responsabilité d'investisseur pour le compte de nos clients, d'inciter les entreprises à mettre en place une démarche responsable dans leur approche afin que leurs objectifs de croissance s'inscrivent dans la durée, tant en matière sociale qu'environnementale et climatique, ouvrant de nouvelles opportunités de développement et de croissance pour elles.

METROPOLE Gestion a ainsi mis en œuvre depuis 2008 une démarche d'analyse de l'entreprise à 360° qui prend en compte trois aspects : analyse extra-financière, analyse financière, analyse bilancielle.

Cette approche nous permet à la fois d'évaluer les risques ESG propres à chaque entreprise mais aussi de mesurer les opportunités qui s'ouvrent à elles dans le cadre de leur transformation vers une croissance durable.

METROPOLE Gestion entend inciter, par ses investissements pour le compte de ses clients, l'ensemble du monde économique à entrer dans une démarche de transition vers une croissance durable.

METROPOLE Gestion évalue ainsi les entreprises par une notation mais évalue aussi toute controverse qui apparaîtrait et soulèverait un nouveau risque. A cette dernière est associé un niveau de risque engendrant une décision de gestion qui peut aller de la mise sous surveillance à une cession immédiate du titre faisant l'objet d'une controverse majeure après un dialogue avec l'entreprise. L'évaluation recouvre des risques aussi variés que :

- L'implication des dirigeants ;
- le risque de réputation ou d'image ;
- la récidive ;
- la réactivité de l'entreprise ;
- les sanctions internes ;
- les changements de processus ;
- un chiffrage des amendes potentielles, pertes de parts de marché, investissements nécessaires notamment.

Parmi les controverses considérées comme majeures, on trouve les collusions, les scandales sanitaires et environnementaux, les comportements contraires aux droits de l'homme, les scandales de corruption, etc...

Politique de prévention et de vérification des controverses :

http://doc.metropolegestion.fr/pdf/Politique_prevention_verif_controverses.pdf

METROPOLE Gestion attache une importance particulière aux risques et opportunités liés au changement climatique. En effet, plus de 20% des indicateurs intégrés dans notre système de notation sont relatifs à des thématiques liées au changement climatique. L'un des engagements thématiques avec les entreprises consiste notamment à analyser leur politique de réduction des émissions carbone dans un objectif d'alignement avec la trajectoire 2° de l'Accord de Paris.

Enfin, METROPOLE Gestion mesure des indicateurs de performance ESG dans les rapports d'impact propres aux compartiments METROPOLE Sélection, METROPOLE Euro SRI, METROPOLE Avenir Europe. Quatre indicateurs sont suivis dans la durée et notamment la mesure des émissions de CO2 du portefeuille.

Par ailleurs, METROPOLE Gestion soutient de nombreuses initiatives internationales en étant signataire non seulement des UNPRI depuis 2009, mais plus particulièrement en étant signataire du Carbon Disclosure Project (CDP) depuis 2018 et en s'engageant collectivement aux côtés d'autres investisseurs sur les questions liées au changement climatique. De même, METROPOLE Gestion est signataire depuis 2018 du Montréal Carbon Pledge et du Task force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD) depuis 2019.

2.5 Equipes et moyens

Fort de ses convictions, METROPOLE Gestion a souhaité que les frontières traditionnelles existantes au sein des entreprises d'investissement entre équipes de gestion et d'analystes financiers d'une part, et ESG d'autre part soient abolies.

De la même façon qu'au cours de nos entretiens avec les entreprises nous interrogeons les dirigeants sur les sujets de RSE et pas seulement les équipes dédiées à ces sujets, notre équipe de gestion et d'analyse financière classique est aussi responsable de la gestion et de l'analyse ESG des entreprises afin que croissance des résultats rime toujours avec développement durable dans la démarche et les réflexions de l'équipe.

L'équipe de gestion pluridisciplinaire est ainsi composée de 7 gérants analystes actions seniors. L'équipe travaille sous un mode collégial et un comité de gestion a lieu de façon hebdomadaire afin de formaliser les décisions de gestion.

L'équipe de gestion



Isabel LEVY

Directeur Général Délégué
Co-Directeur de la Gestion
Membre de la SFAF* (2001)
Entrée dans l'industrie : 1984
Fondateur de METROPOLE Gestion



Ingrid TRAWINSKI

Directeur Général Délégué
Co-Directeur de la Gestion, Associé
Membre de la SFAF* (2000)
Entrée dans l'industrie : 1997
A rejoint METROPOLE Gestion en 2007



Cédric HERENG

Directeur Général Adjoint
Co-Directeur de la Gestion, Associé
Membre de la SFAF* (2002)
Entrée dans l'industrie : 1999
A rejoint METROPOLE Gestion en 2005



Fredrik BERENHOLT

Gérant de portefeuille, Associé
CFA* (2003)
Entrée dans l'industrie : 1991
A rejoint METROPOLE Gestion en 2006



Jérémy GAUDICHON

Gérant de portefeuille, Associé
Membre de la SFAF* (2017)
Entrée dans l'industrie : 2001
A rejoint METROPOLE Gestion en 2015



Markus MAUS

Gérant de portefeuille, Associé
Membre de la DVFA* (2001)
Entrée dans l'industrie : 1999
A rejoint METROPOLE Gestion en 2003



Thibault MOUREU

Gérant de portefeuille, Associé
CFA* (2013)
Entrée dans l'industrie : 2006
A rejoint METROPOLE Gestion en 2014

*SFAF (Société Française des Analystes Financiers)

CFA (Chartered Financial Analyst)

DVFA (Deutsche Vereinigung für Finanzanalyse und Asset Management, Société Allemande des Analystes Financiers)

Le dispositif de contrôle est assuré par l'équipe de contrôle permanent composé de trois personnes et de contrôle périodique composé d'une personne. Ils veillent à la bonne mise en application des réglementations actuelles en matière de développement durable, tant en terme de respect de nos politiques, labellisation qu'en terme d'obligations légales de reporting et d'engagements de transparence.

Les équipes commerciales et de reporting sont formées en continu afin de répondre en toute transparence aux demandes de nos clients.

Les outils techniques et d'analyses sont mis en place et utilisés par les équipes et améliorés au quotidien :

- Nous utilisons la base Eikon de Refinitiv, une des bases de données extra-financières les plus large (5000 sociétés à travers le monde), aux données stables dans le temps, réunissant les données officielles des sociétés (rapports annuels, rapports de développement durable) et des controverses dont la source provient des agences de presse.
- A partir des données récoltées nous alimentons notre modèle d'analyse ESG propriétaire construit en collaboration avec l'Université Clermont Auvergne qui nous permet de noter quantitativement l'ensemble des sociétés dans le cadre d'une approche Best-in-class / Best effort. De même l'ensemble des controverses est analysé chaque semaine et pour les controverses majeures analysées quantitativement.
- L'ensemble des ratings est relié directement à notre portfolio management system (PMS) Simcorp Dimension afin que les gérants disposent de l'ensemble des informations (notations, contrôles pré-trade, notations globales des portefeuilles etc...)
- L'ensemble des données recueillies alimente des fiches préparant le travail qualitatif, préalable au dialogue direct avec les entreprises lors des rencontres avec celles-ci (environ 500 par an)
- L'ensemble des politiques internes, obligations légales de reporting, engagements de transparence, labellisation est revu de manière régulière par l'équipe de gestion et l'équipe de contrôle permanent.

2.6 Initiatives internationales

METROPOLE Gestion s'est engagée et est signataire de plusieurs initiatives internationales.

- UNPRI depuis 2009 : <https://www.unpri.org/> 
Rapport UNPRI :
http://doc.metropolegestion.fr/pdf/Public_Transparency_Report_METROPOLE_Gestion.pdf
- Carbon Disclosure Project (CDP) depuis 2018 : <https://www.cdp.net/fr/> 
- Montréal Carbon Pledge depuis 2018 : <https://montrealpledge.org/> 
- TCFD depuis 2019 : <https://www.fsb-tcfd.org/tcfd-supporters/> 

2.7 Encours total des actifs Value Responsable de la société de gestion

Au 31 décembre 2019, les encours totaux des actifs Value Responsable représentent 1.809,3 M€, soit 84,8% des encours gérés par METROPOLE Gestion.

2.8 Les fonds Value Responsable

METROPOLE Gestion publie sur son site internet, www.metropolegestion.com, la liste des fonds ouverts au public et met à disposition des investisseurs la documentation annuelle et périodique de chaque compartiment :

- METROPOLE Sélection
- METROPOLE Euro SRI
- METROPOLE Avenir Europe

3. Données générales sur les fonds Value Responsable visés par ce Code transparence

3.1 Objectifs :

METROPOLE Sélection

Créé le 29 novembre 2002, le compartiment METROPOLE Sélection présente les principales caractéristiques suivantes :

Forme Juridique	SICAV
Date de création	29/11/2002
Classification AMF	Actions des pays de l'Union européenne
Indice de référence	STOXX Europe Large 200 dividendes nets réinvestis
Souscription initiale minimum	1 action
Souscription ultérieure minimum	1 cent millième d'action
Souscripteurs concernés	Tous souscripteurs
Catégorie d'action A	
Code Isin	FR0007078811
Frais de gestion (TTC)	1,5% max.
Commission de souscription	4,0% max.
Catégorie d'action P	
Code Isin	FR0010988758
Frais de gestion (TTC)	2,0% max.
Commission de souscription	4,0% max.
Commission de surperformance	15% au-delà du STOXX Europe Large 200 dividendes nets réinvestis
Catégorie d'action D	
Code Isin	FR0010988766
Frais de gestion (TTC)	1,5% max.
Commission de souscription	4,0% max.
Catégorie d'action W	
Code Isin	FR0011468602
Frais de gestion (TTC)	0,85% max.
Commission de souscription	4% max.

Catégorie d'action B	
Code Isin	FR0011412592
Frais de gestion (TTC)	1,7% max.
Commission de souscription	4,0% max.
Catégorie d'action USD hedged	
Code Isin	FR0012068492
Frais de gestion (TTC)	2,0% max.
Commission de souscription	4,0% max.

METROPOLE Sélection a pour objectif d'obtenir, sur une période de 5 ans, une performance supérieure à la performance de l'indice STOXX Europe Large 200 dividendes nets réinvestis.

La stratégie utilisée consiste, à sélectionner les sociétés les mieux notées sur des critères ESG en réduisant l'univers d'investissement par une méthodologie de notation Best-in-class / Best effort des sociétés de l'Union européenne, de la Suisse et de la Norvège, puis à procéder à la sélection de valeurs décotées, au travers d'une analyse financière rigoureuse, de la connaissance des équipes dirigeantes, ainsi que de la détection d'un ou de deux catalyseurs propres à réduire la décote dans un délai de 18 à 24 mois.

Les critères dits socialement responsables pris en compte sont analysés sous quatre aspects :

- Politique de gouvernance d'entreprise ;
- respect de l'environnement ;
- gestion du capital humain ;
- relation et gestion des différents intervenants (fournisseurs, clients, communautés locales et réglementation).

Notre univers d'investissement initial est constitué des entreprises européennes de plus de 100 millions d'euros de capitalisation boursière auquel nous retirons toutes les exclusions énumérées dans notre politique d'exclusions disponible sur notre site internet www.metropolegestion.com. Notre univers éligible constitue ainsi le point de départ de la construction de portefeuille.

Cet univers fait l'objet d'une seconde réduction fondée sur notre système de notation ESG Best-in-class / Best effort en privilégiant les entreprises les mieux notées dans leur secteur d'activité ou les entreprises mettant en place les efforts les plus importants en matière de transition vers les meilleures pratiques ESG, en éliminant les sociétés les plus mal notées, ainsi que sur l'existence de controverses en cours ou passées dont l'évaluation fait l'objet d'une politique de prévention et de vérification. Cette approche limite les risques ESG éventuels mais permet aussi d'encourager les entreprises dans une mise en place accélérée de leur transformation vers une croissance durable ainsi que de saisir les opportunités nouvelles permises par ces transformations. Les contraintes de sélectivité mises en place en matière de notation ESG sont les suivantes :

- Les sociétés dont le rating est supérieur ou égal à BBB- peuvent être choisies sans condition de Best effort ;
- les sociétés dont le rating est inférieur ou égal à BB+ peuvent être choisies sous condition d'une note Best effort +++ minimum ;
- les sociétés de la catégorie CCC sont exclues.

Nous aboutissons ainsi à une réduction de l'univers d'investissement sur des critères de notation ESG.

De plus, un ensemble d'indicateurs relatifs au changement climatique est pris en compte dans notre modèle propriétaire de notation. Plus de 20% des indicateurs que nous suivons répondent à des critères relatifs au changement climatique et sont répartis dans les 4 piliers d'analyse. Ils sont partie intégrante de notre système de notation ESG.

L'analyse financière et la sélection de valeurs décotées par rapport à leur valeur industrielle constituent le troisième filtre qui conduit à nouveau à une réduction de l'univers.

Les catalyseurs propres à réduire la décote de valorisation et les controverses ESG constituent le dernier filtre opéré dans la sélection de valeurs pouvant intégrer les portefeuilles.

L'univers d'investissement est ainsi déterminé mais peut évoluer au jour le jour en fonction des évolutions de valorisation sur les marchés et des transformations en matière d'ESG. L'équipe de gestion procède quotidiennement à l'ajustement de l'univers investissable.

Enfin, une contrainte supplémentaire de sélectivité dans la construction du portefeuille est mise en place : le rating ESG global du portefeuille doit être supérieur au rating ESG global de l'univers de référence moins 20% des titres les moins bien notés.

Cette approche est complétée par :

- Une démarche d'engagement auprès des entreprises par l'exercice des droits de vote et des dialogues individuels, thématiques et collectifs ;
- une analyse de l'impact de notre démarche ESG.

Toutes les capitalisations de l'univers d'investissement peuvent être concernées, le compartiment pourra investir selon les opportunités, dans des valeurs non comprises dans le STOXX Europe Large 200. Au moins 90% des valeurs composant le portefeuille bénéficieront d'une analyse et d'une notation ESG Best-in-class / Best effort ainsi que d'une démarche d'engagement au travers de l'exercice des droits de vote et de dialogues individuels, thématiques ou collectifs et qui feront l'objet de rapports publiés annuellement sur notre site internet.

METROPOLE Euro SRI

Créé le 9 juillet 2008, le compartiment METROPOLE Euro SRI présente les principales caractéristiques suivantes :

Forme Juridique	SICAV
Date de création	09/07/2008
Classification AMF	Actions des pays de la zone euro
Indice de référence	EURO Stoxx Large dividendes nets réinvestis
Souscription initiale minimum	1 action
Souscription ultérieure minimum	1 cent millième d'action
Souscripteurs concernés	Tous souscripteurs

Catégorie d'action A	
Code Isin	FR0010632364
Frais de gestion (TTC)	1,5% max.
Commission de souscription	4,0% max.
Catégorie d'action W	
Code Isin	FR0013185055
Frais de gestion (TTC)	0,85% max.
Commission de souscription	4% max.

METROPOLE Euro SRI a pour objectif d'obtenir, sur une période de 5 ans, une performance supérieure à la performance de l'indice EURO Stoxx Large dividendes nets réinvestis.

La stratégie utilisée consiste, à sélectionner les sociétés les mieux notées sur des critères ESG en réduisant l'univers d'investissement par une méthodologie de notation Best-in-class / Best effort des sociétés de la zone euro dont la capitalisation boursière est supérieure à 5 milliards d'euros, puis à procéder à la sélection de valeurs décotées, au travers d'une analyse financière rigoureuse, de la connaissance des équipes dirigeantes, ainsi que de la détection d'un ou de deux catalyseurs propres à réduire la décote dans un délai de 18 à 24 mois.

Les critères dits socialement responsables pris en compte sont analysés sous quatre aspects :

- Politique de gouvernance d'entreprise ;
- respect de l'environnement ;
- gestion du capital humain ;
- relation et gestion des différents intervenants (fournisseurs, clients, communautés locales et réglementation).

Notre univers d'investissement initial est constitué des entreprises européennes de plus de 5 milliards d'euros de capitalisation boursière auquel nous retirons toutes les exclusions énumérées dans notre politique d'exclusions disponible sur notre site internet www.metropolegestion.com. Notre univers éligible constitue ainsi le point de départ de la construction de portefeuille.

Cet univers fait l'objet d'une seconde réduction fondée sur notre système de notation ESG Best-in-class / Best effort en privilégiant les entreprises les mieux notées dans leur secteur d'activité ou les entreprises mettant en place les efforts les plus importants en matière de transition vers les meilleures pratiques ESG, en éliminant les sociétés les plus mal notées, ainsi que sur l'existence de controverses en cours ou passées dont l'évaluation fait l'objet d'une politique de prévention et de vérification. Cette approche limite les risques ESG éventuels mais permet aussi d'encourager les entreprises dans une mise en place accélérée de leur transformation vers une croissance durable ainsi que de saisir les opportunités nouvelles permises par ces transformations. Les contraintes de sélectivité mises en place en matière de notation ESG sont les suivantes :

- Les sociétés dont le rating est supérieur ou égal à BBB- peuvent être choisies sans condition de Best effort ;
- les sociétés dont le rating est inférieur ou égal à BB+ peuvent être choisies sous condition d'une note Best effort +++ minimum ;
- les sociétés de la catégorie CCC sont exclues.

Nous aboutissons ainsi à une réduction de l'univers d'investissement sur des critères de notation ESG.

De plus, un ensemble d'indicateurs relatifs au changement climatique est pris en compte dans notre modèle propriétaire de notation. Plus de 20% des indicateurs que nous suivons répondent à des critères relatifs au changement climatique et sont répartis dans les 4 piliers d'analyse. Ils sont partie intégrante de notre système de notation ESG.

L'analyse financière et la sélection de valeurs décotées par rapport à leur valeur industrielle constituent le troisième filtre qui conduit à nouveau à une réduction de l'univers.

Les catalyseurs propres à réduire la décote de valorisation et les controverses ESG constituent le dernier filtre opéré dans la sélection de valeurs pouvant intégrer les portefeuilles.

L'univers d'investissement est ainsi déterminé mais peut évoluer au jour le jour en fonction des évolutions de valorisation sur les marchés et des transformations en matière d'ESG. L'équipe de gestion procède quotidiennement à l'ajustement de l'univers investissable.

Enfin, une contrainte supplémentaire de sélectivité dans la construction du portefeuille est mise en place : le rating ESG global du portefeuille doit être supérieur au rating ESG global de l'univers de référence moins 20% des titres les moins bien notés.

Cette approche est complétée par :

- Une démarche d'engagement auprès des entreprises par l'exercice des droits de vote et des dialogues individuels, thématiques et collectifs ;
- une analyse de l'impact de notre démarche ESG.

Le compartiment sera investi majoritairement dans des valeurs dont la capitalisation boursière sera supérieure à 5 milliards d'euros. 10% de l'actif peut être investi dans des pays notamment de l'Union européenne hors zone euro ainsi qu'en Suisse et en Norvège. Par ailleurs, le compartiment pourra investir selon les opportunités, dans des valeurs non comprises dans l'EURO Stoxx Large.

Au moins 90% des valeurs composant le portefeuille bénéficieront d'une analyse et d'une notation ESG Best-in-class / Best effort ainsi que d'une démarche d'engagement au travers de l'exercice des droits de vote et de dialogues individuels, thématiques ou collectifs et qui feront l'objet de rapports publiés annuellement sur notre site internet.

METROPOLE Avenir Europe

Créé le 29 novembre 2002, le compartiment METROPOLE Avenir Europe présente les principales caractéristiques suivantes :

Forme Juridique	SICAV
Date de création	29/11/2002
Classification AMF	Actions des pays de l'Union européenne
Indice de référence	STOXX Europe Small 200 dividendes nets réinvestis
Souscription initiale minimum	1 action

Souscription ultérieure minimum	1 cent millième d'action
Souscripteurs concernés	Tous souscripteurs
Catégorie d'action A	
Code Isin	FR0007078829
Frais de gestion (TTC)	1,5% max.
Commission de souscription	4,0% max.

METROPOLE Avenir Europe a pour objectif d'obtenir, sur une période de 5 ans, une performance supérieure à celle de l'indice STOXX Europe Small 200 dividendes nets réinvestis.

La stratégie utilisée consiste, à sélectionner les sociétés les mieux notées sur des critères ESG en réduisant l'univers d'investissement par une méthodologie de notation Best-in-class / Best effort des sociétés de l'Union européenne, de la Suisse et de la Norvège dont la capitalisation boursière sera majoritairement comprise entre 100 millions d'euros et 4 milliards d'euros, puis à procéder à la sélection de valeurs décotées, au travers d'une analyse financière rigoureuse, de la connaissance des équipes dirigeantes, ainsi que de la détection d'un ou de deux catalyseurs propres à réduire la décote dans un délai de 18 à 24 mois.

Les critères dits socialement responsables pris en compte sont analysés sous quatre aspects :

- Politique de gouvernance d'entreprise ;
- respect de l'environnement ;
- gestion du capital humain ;
- relation et gestion des différents intervenants (fournisseurs, clients, communautés locales et réglementation).

Notre univers d'investissement initial est constitué des entreprises européennes de plus de 100 millions d'euros de capitalisation boursière auquel nous retirons toutes les exclusions énumérées dans notre politique d'exclusions disponible sur notre site internet www.metropolegestion.com. Notre univers éligible constitue ainsi le point de départ de la construction de portefeuille.

Cet univers fait l'objet d'une seconde réduction fondée sur notre système de notation ESG Best-in-class / Best effort en privilégiant les entreprises les mieux notées dans leur secteur d'activité ou les entreprises mettant en place les efforts les plus importants en matière de transition vers les meilleures pratiques ESG, en éliminant les sociétés les plus mal notées, ainsi que sur l'existence de controverses en cours ou passées dont l'évaluation fait l'objet d'une politique de prévention et de vérification. Cette approche limite les risques ESG éventuels mais permet aussi d'encourager les entreprises dans une mise en place accélérée de leur transformation vers une croissance durable ainsi que de saisir les opportunités nouvelles permises par ces transformations. Les contraintes de sélectivité mises en place en matière de notation ESG sont les suivantes :

- Les sociétés dont le rating est supérieur ou égal à BBB- peuvent être choisies sans condition de Best effort ;
- les sociétés dont le rating est inférieur ou égal à BB+ peuvent être choisies sous condition d'une note Best effort +++ minimum ;

- les sociétés de la catégorie CCC sont exclues.

Nous aboutissons ainsi à une réduction de l'univers d'investissement sur des critères de notation ESG.

De plus, un ensemble d'indicateurs relatifs au changement climatique est pris en compte dans notre modèle propriétaire de notation. Plus de 20% des indicateurs que nous suivons répondent à des critères relatifs au changement climatique et sont répartis dans les 4 piliers d'analyse. Ils sont partie intégrante de notre système de notation ESG.

L'analyse financière et la sélection de valeurs décotées par rapport à leur valeur industrielle constituent le troisième filtre qui conduit à nouveau à une réduction de l'univers.

Les catalyseurs propres à réduire la décote de valorisation et les controverses ESG constituent le dernier filtre opéré dans la sélection de valeurs pouvant intégrer les portefeuilles.

L'univers d'investissement est ainsi déterminé mais peut évoluer au jour le jour en fonction des évolutions de valorisation sur les marchés et des transformations en matière d'ESG. L'équipe de gestion procède quotidiennement à l'ajustement de l'univers investissable.

Enfin, une contrainte supplémentaire de sélectivité dans la construction du portefeuille est mise en place : le rating ESG global du portefeuille doit être supérieur au rating ESG global de l'univers de référence moins 20% des titres les moins bien notés.

Cette approche est complétée par :

- Une démarche d'engagement auprès des entreprises par l'exercice des droits de vote et des dialogues individuels, thématiques et collectifs ;
- une analyse de l'impact de notre démarche ESG.

Le compartiment sera investi majoritairement dans des valeurs dont la capitalisation boursière se situe entre 100 millions d'euros et 4 milliards d'euros dans les pays de l'Union européenne, de la Suisse et de la Norvège. Par ailleurs, le compartiment pourra investir selon les opportunités, dans des valeurs non comprises dans le STOXX Europe Small 200.

Au moins 90% des valeurs composant le portefeuille bénéficieront d'une analyse et d'une notation ESG Best-in-class / Best effort ainsi que d'une démarche d'engagement au travers de l'exercice des droits de vote et de dialogues individuels, thématiques ou collectifs et qui feront l'objet de rapports publiés annuellement sur notre site internet.

3.2 Moyens internes et externes pour l'évaluation ESG

METROPOLE Gestion utilise un ensemble de moyens externes et internes contribuant à l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement des fonds gérés.

- **Eikon de Refinitiv :**
Les informations récoltées sont celles de la base Eikon de Refinitiv qui compile les données brutes issues des rapports annuels et de développement durable de plus de 5000 sociétés dans le monde ainsi que les controverses issues notamment des agences de presse. Ces

données nous permettent d'alimenter notre modèle propriétaire d'évaluation quantitative ESG ainsi que notre évaluation des controverses majeures.

- **ISS :**
METROPOLE Gestion fait aussi appel à l'agence ISS, qui conseille et met en application les principes de notre politique de vote y compris en matière d'ESG.
- **CDP :**
METROPOLE Gestion, en tant que signataire du CDP, utilise la base de données quantitative et qualitative du CDP fondée sur les questionnaires envoyés aux entreprises concernant environ 5 000 sociétés dans le monde.
- **Rencontres avec les entreprises :**
L'équipe de gestion de METROPOLE Gestion rencontre environ 500 entreprises par an sur les thématiques financières et ESG et ces données récoltées nous permettent de compléter notre approche quantitative par une analyse qualitative compilée pour chaque société dans notre librairie interne et alimentée de façon collégiale par les 7 membres de l'équipe de gestion.
- **Recherche des brokers :**
METROPOLE Gestion utilise de manière accessoire la recherche des brokers (financée par la société de Gestion).

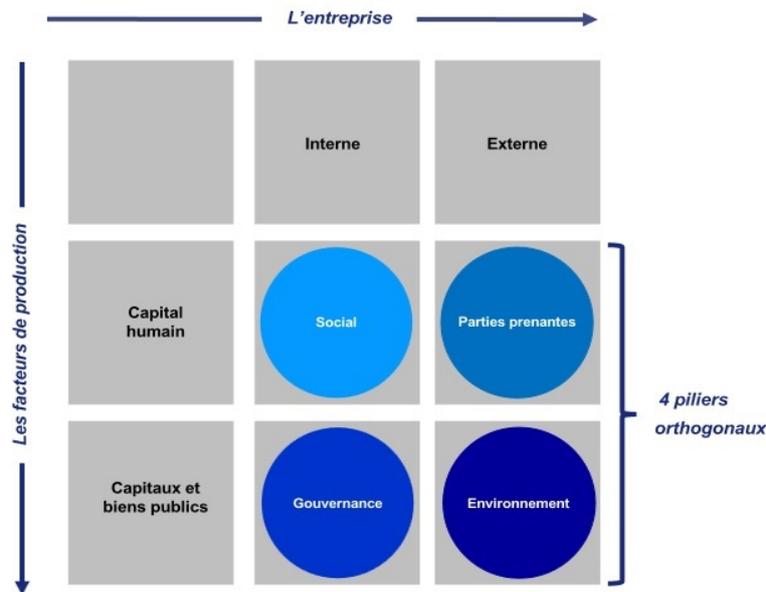
3.3 Principes, critères et méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG

3.3.1 Socle méthodologique

METROPOLE Gestion a dès 2009 souhaité établir un socle méthodologique indépendant des grandes agences de notation ESG en établissant une collaboration académique avec l'Université Clermont Auvergne afin d'établir une notation des entreprises propre à METROPOLE Gestion.

Le référentiel est l'architecture du système de notation. Il est organisé en 4 piliers orthogonaux.

La grille est fondée sur deux axes : Interne - Externe / Capital humain - Capitaux et biens publics qui définissent quatre piliers :



Ces 4 piliers sont équilibrés. Ils sont ensuite déclinés en sous-piliers analysés de manière exhaustive :

Environnement : mesure de l'impact des activités de l'entreprise sur l'écosystème

- Impact du processus de production sur les émissions ;
- Impact du processus de production sur la consommation de ressources ;
- Impact des produits.

Social : mesure de l'impact des activités de l'entreprise sur ses ressources humaines

- Droits fondamentaux ;
- Qualité des conditions de travail (pénibilité, santé et sécurité au travail...) ;
- Développement des collaborateurs et précarité (rémunération, formation et avancement...).

Gouvernance : mesure de la qualité des relations entre dirigeants, actionnaires et conseil d'administration

- Protection des actionnaires, démarche RSE ;
- Efficacité du conseil d'administration ;
- Efficacité de l'exécutif.

Parties prenantes : mesure de la qualité des relations avec les parties prenantes contractuelles et externes

- Clients ;
- Fournisseurs ;
- Gouvernement et pouvoirs publics ;
- Société civile.

Au total 150 indicateurs sont pris en compte et répartis entre les quatre piliers d'analyse.

Notre méthodologie vise à sélectionner les meilleures sociétés européennes dans leur secteur sur les critères ESG (approche Best-in-class) ou qui ont une forte espérance de développement sur ces enjeux (approche Best effort).

3.3.2 Mesure et agrégation des données

- Utilisation de la base Eikon de Refinitiv (ex Thomson Reuters), une des bases de données extra-financière la plus large (5000 sociétés à travers le monde), aux données stables dans le temps, réunissant des données officielles des sociétés (rapports annuels, rapports de développement durable) et des controverses dont la source provient des agences de presse.
- A partir de ces données, construction de 150 indicateurs qui mesurent chaque élément du référentiel en privilégiant les résultats par rapport aux moyens mis en œuvre (pondération 75% - 25%).
- Notation Best-in-class
- Les résultats obtenus pour chaque indicateur font l'objet d'un classement de la société dans son secteur et d'une normalisation pour obtenir un score de 0 à 100%. Ces scores sont ensuite agrégés pour donner un score à chaque pilier environnement, social, gouvernance et parties prenantes, qui sont équipondérés. Les résultats obtenus pour chaque pilier sont à nouveau agrégés et normalisés pour obtenir des notes globales de 0 à 100%.
- Ces notes globales sont distribuées en plusieurs groupes notés de AAA+ à CCC-.
- Notation Best effort
- La note globale des émetteurs est assortie d'une note Best effort. Celle-ci est calculée à partir de la variation de la note globale sur les 3 dernières années, avec des coefficients progressifs (la dernière année a un coefficient 3). Les sociétés sont classées et distribuées en 5 groupes de 1 à 5 étoiles (5 étant la meilleure note Best effort).
- Révision annuelle des notations.
- Les notations sont revues une fois par an au moment de la sortie des rapports annuels et de développement durable des entreprises.

La notation quantitative vérifiée et complétée par :

- La prise en compte des controverses en cours :
 - L'ensemble des controverses sur les valeurs détenues en portefeuille est remonté et suivi chaque semaine ;
 - sur de nouvelles sociétés étudiées et en plus de la note quantitative, les controverses sont analysées sur les trois dernières années ;
 - afin d'évaluer l'importance de la controverse, une procédure incluant une grille d'analyse précise a été mise en place ;
 - l'apparition d'une controverse ne change pas la notation quantitative de l'entreprise en cours d'année. Selon l'importance de la controverse, c'est le poids dans le portefeuille qui va être modifié jusqu'à une sortie éventuelle du portefeuille.

Cette démarche est détaillée dans notre politique de prévention et de vérification des controverses :

http://doc.metropolegestion.fr/pdf/Politique_prevention_verif_controverses.pdf

- L'analyse des risques sectoriels spécifiques.
- Un dialogue avec les entreprises au cours d'entretiens menés avec les responsables RSE et les dirigeants des entreprises (au moins une fois par an pour les entreprises détenues en portefeuille), permettant d'approfondir les risques identifiés, de déceler les risques non identifiés au cours de la notation et de faire évoluer la stratégie de l'entreprise.
- Un dialogue thématique avec les entreprises ; chaque année, l'ensemble des entreprises détenues dans les portefeuilles sont interrogées sur une thématique ESG et climatique déterminée par l'équipe de gestion en début d'année.
- Un dialogue collectif par l'intermédiaire d'actions collectives avec d'autres investisseurs.

La méthodologie est appliquée de la même façon quel que soit le secteur d'activité, le pays, la zone géographique. En effet l'approche choisie étant une approche Best-in-class, les sociétés sont comparées entre elles à l'intérieur d'un même secteur, la pertinence ou non d'un indicateur l'est ainsi pour tout le secteur.

3.4 Principes et critères liés au changement climatique

Un ensemble d'indicateurs relatifs au changement climatique est pris en compte dans notre modèle propriétaire dont les principes sont décrits au paragraphe précédent.

35 indicateurs sur 150, soit plus de 20% des indicateurs que nous suivons répondent à des critères relatifs au changement climatique et sont répartis dans les 4 piliers d'analyse. Ces critères sont partie

intégrante de la notation quantitative de chaque entreprise et font l'objet d'une analyse qualitative pendant les entretiens menés.

Ils se répartissent dans les thématiques suivantes :

- Risques physiques induits par le changement climatique ;
- risques induits par la transition vers une économie bas-carbone ;
- opportunité favorisant une économie bas-carbone ;
- compatibilité trajectoire 2 degrés ;
- conséquences des changements climatiques et des événements météo extrêmes ;
- évolution de la disponibilité des ressources « climatiquement » compatibles avec les objectifs ;
- cohérence des dépenses d'investissement avec la stratégie bas-carbone ;
- mesures d'émissions de gaz à effet de serre (GES).

Au-delà de l'intégration de critères dans les notations ESG, METROPOLE Gestion a mis en place un engagement thématique sur le thème du changement climatique. Dans le cadre de notre dialogue avec les émetteurs, nous interrogeons l'ensemble des sociétés détenues en portefeuille sur leur stratégie CO2 et évaluons leur conformité avec la trajectoire 2 degrés fixée lors de l'Accord de Paris sur le climat. Les résultats de cet engagement seront détaillés dans notre rapport d'engagement.

D'autre part, en tant que signataire du Carbon Disclosure Project, METROPOLE Gestion s'est associée à la « Non-Disclosure Campaign »⁽¹⁾, campagne d'engagement collectif qui cible les entreprises ne répondant pas aux demandes d'informations du CDP. Cet engagement a pour objectif d'améliorer la transparence des informations liées au changement climatique communiquées par les entreprises. De plus en 2020, METROPOLE Gestion s'est associée à la « CDP SBT campaign », campagne demandant aux entreprises qu'elles adoptent des objectifs de réduction de leurs émissions de CO2 validés par le SBTi.

4. Processus de Gestion

4.1 Prise en compte des résultats de la recherche ESG dans la construction du portefeuille.

METROPOLE Gestion a mis en place dans sa gestion action, un seul processus global et intégré : la gestion Value Responsable. Le même processus de gestion est ainsi appliqué aux fonds faisant l'objet de ce Code de transparence.

Notre objectif est d'encourager et d'inciter les entreprises dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients à mettre en place une croissance durable sur le long terme quel que soit leur secteur d'activité.

Notre univers d'investissement initial est constitué des entreprises européennes de plus de 100 millions d'euros de capitalisation boursière auquel nous retirons toutes les exclusions énumérées dans notre

¹ Plus d'informations sur la « Non-Disclosure Campaign » disponibles sur demande

politique d'exclusion disponible sur notre site internet. Notre univers éligible constitue ainsi le point de départ de la construction de portefeuille.

Cet univers fait l'objet d'une seconde réduction fondée sur notre système de notation ESG Best-in-class / Best effort en privilégiant les entreprises les mieux notées dans leur secteur d'activité ou les entreprises mettant en place les efforts les plus importants en matière de transition vers les meilleures pratiques ESG, en éliminant les sociétés les plus mal notées, ainsi que sur l'existence de controverses en cours ou passées dont l'évaluation fait l'objet d'une politique de prévention et vérification disponible sur notre site internet. Cette approche limite les risques ESG éventuels mais permet aussi d'encourager les entreprises dans une mise en place accélérée de leur transformation vers une croissance durable ainsi que de saisir les opportunités nouvelles permises par ces transformations. Les contraintes de sélectivité mises en place en matière de notation ESG sont les suivantes :

- Les sociétés dont le rating est supérieur ou égal à BBB- peuvent être choisies sans condition de Best effort ;
- les sociétés dont le rating est inférieur ou égal à BB+ peuvent être choisies sous condition d'une note Best effort +++ minimum ;
- les sociétés de la catégorie CCC sont exclues.

Nous aboutissons ainsi à une réduction de l'univers d'investissement sur des critères de notation ESG.

De plus, un ensemble d'indicateurs relatifs au changement climatique est pris en compte dans notre modèle propriétaire de notation. Plus de 20% des indicateurs que nous suivons répondent à des critères relatifs au changement climatique et sont répartis dans les 4 piliers d'analyse. Ils sont partie intégrante de notre système de notation ESG.

L'analyse financière et la sélection de valeurs décotées par rapport à leur valeur industrielle constituent le troisième filtre qui conduit à nouveau à une réduction de l'univers.

Enfin les catalyseurs propres à réduire la décote de valorisation et les controverses ESG constituent le dernier filtre opéré dans la sélection de valeurs pouvant intégrer les portefeuilles.

L'univers d'investissement est ainsi déterminé mais peut évoluer au jour le jour en fonction des évolutions de valorisation sur les marchés et des transformations en matière d'ESG. L'équipe de gestion procède quotidiennement à l'ajustement de l'univers investissable.

La construction du portefeuille est prise dans le cadre d'une décision collégiale de l'équipe de gestion en pondérant chaque titre en fonction de la décote du titre, de la qualité de son bilan et de ses qualités ESG. L'équipe de gestion adopte enfin une stricte discipline de vente en cas d'atteinte des objectifs de valorisation ou en cas de dégradation des qualités de l'entreprise en matière d'ESG ou de controverse majeure.

Le processus de gestion peut être schématisé de la manière suivante :

Un processus de gestion global et intégré : le Value Responsible

Le processus de gestion peut être schématisé de la manière suivante :

Présélection

Réduction de l'univers d'investissement selon trois critères successifs :

- Elimination des sociétés faisant l'objet de notre politique d'exclusion ;
- élimination des sociétés les plus mal notées selon la notation ESG Best-in-class / Best effort basée sur notre référentiel propriétaire ou faisant l'objet d'une controverse majeure ;
- sélection de valeurs décotées par rapport à leur valeur industrielle en utilisant pour chaque métier les mêmes critères de valorisation que les industriels du secteur répertoriés dans notre base de données propriétaire des transactions passées.

Evaluation

Calcul de la valeur industrielle, analyse de la solidité d'une entreprise et rencontre du management :

- Analyse de l'entreprise à 360° prenant en compte trois aspects : analyses financière, extra-financière et bilancielle ;
- dialogue avec les dirigeants des entreprises sur les 3 aspects ;
- déterminer un ratio de valorisation conforme au métier ;
- évaluer les risques et opportunités ESG.

Identification des catalyseurs

Anticiper les changements de statut boursier du titre sélectionné propres à réduire la décote de valorisation :

- Identifier des catalyseurs financiers et extra-financiers, controverses nouvelles ou changements de la note extra-financière.

Entrée d'un titre

Entrée selon une décision collégiale et pondération de chaque titre en fonction de la décote et des catalyseurs :

- Composition du portefeuille de valeurs décotées présentant un réel potentiel de plus-value, une qualité du bilan et des qualités ESG ;
- des portefeuilles purs et concentrés (30 à 40 titres).

Sortie d'un titre

Stricte discipline de vente :

- Quand l'objectif de valorisation des titres est atteint ;
- lorsque les catalyseurs identifiés ne se réalisent pas ;
- en cas de forte dégradation de la note extra-financière ;
- en cas d'apparition d'une controverse significative.

Pour les compartiments **METROPOLE Sélection**, **METROPOLE Euro SRI** et **METROPOLE Avenir Europe**, les contraintes de sélectivité mises en place en matière d'ESG sont les suivantes :

- Les sociétés dont le rating est supérieur ou égal à BBB- peuvent être choisies sans condition de Best effort ;
- les sociétés dont le rating est inférieur ou égal à BB+ peuvent être choisies sous condition d'une note Best effort +++ minimum ;
- les sociétés de la catégorie CCC sont exclues ;
- le rating ESG global du portefeuille doit être supérieur au rating ESG global de l'univers de référence moins 20% des titres les moins bien notés.

Ce processus de gestion se décline pour chaque fonds visé par ce Code de transparence comme indiqué dans le tableau ci-après.

	Style de Gestion	Intégration ESG	Exclusions	Engagement	Impact (mesures de performance ESG)	Note ESG moyenne du portefeuille	Rating minimum
METROPOLE Sélection	Stock picking Value Responsable Toutes capitalisations Actions des pays de l'Union européenne, Suisse et Norvège	Oui	Oui	Oui	Oui	Supérieure à l'univers des actions de l'Union Européenne, de la Suisse et de la Norvège avec une notation ESG et de capitalisation boursière supérieure à 100 millions d'euros moins 20% des plus mauvaises notes	Catégorie CCC exclue Si Best-in-Class ≤BB+ alors Best Effort ≥+++
METROPOLE Euro SRI	Stock picking Value Responsable Grandes capitalisations Zone euro	Oui	Oui	Oui	Oui	Supérieure à l'univers des actions de grande capitalisation en zone euro avec une notation ESG moins 20% des plus mauvaises notes	Catégorie CCC exclue Si Best-in-Class ≤BB+ alors Best Effort ≥+++
METROPOLE Avenir Europe	Stock picking Value Responsable Capitalisations entre 100 M€ et 4 000 M€ Actions des pays de l'Union européenne, Suisse et Norvège	Oui	Oui	Oui	Oui	Supérieure à l'univers des actions de l'Union Européenne, de la Suisse et de la Norvège avec une notation ESG et une capitalisation boursière comprise entre 100 millions et 4 milliards d'euros moins 20% des plus mauvaises notes	Catégorie CCC exclue Si Best-in-Class ≤BB+ alors Best Effort ≥+++

4.2 Prise en compte des critères relatifs au changement climatique dans la construction des portefeuilles

Dans la construction même de la notation de notre univers d'investissement, un ensemble d'indicateurs relatifs au changement climatique est pris en compte dans notre modèle propriétaire dont les principes sont décrits aux paragraphes 3.3 et 3.4.

35 indicateurs sur 150, soit plus de 20% des indicateurs que nous suivons répondent à des critères relatifs au changement climatique et sont répartis dans les 4 piliers d'analyse.

Ils se répartissent dans les thématiques suivantes :

- Risques physiques induits par le changement climatique ;
- risques induits par la transition vers une économie bas-carbone ;
- opportunité favorisant une économie bas-carbone ;
- compatibilité trajectoire 2 degrés ;

- conséquences des changements climatiques et des évènements météo extrêmes ;
- évolution de la disponibilité des ressources « climatiquement » compatibles avec les objectifs ;
- cohérence des dépenses d'investissement avec la stratégie bas-carbone ;
- mesures d'émissions de GES.

La prise en compte de ces enjeux est ainsi insérée dans la notation même des entreprises et par conséquent dans leur sélection et dans la construction même des portefeuilles.

4.3 Emetteurs non analysés

100% des valeurs présentes en portefeuille font l'objet d'une notation et d'une analyse qualitative ESG. De même l'équipe de gestion de METROPOLE Gestion pratique un dialogue direct avec 100% des sociétés présentes en portefeuille dans le cadre de sa politique d'engagement.

4.4 Historique de gestion

METROPOLE Gestion n'a pas changé son processus de gestion et le fait évoluer régulièrement au fil des progrès des sociétés en matière de RSE.

4.5 Investissements dans les organismes solidaires

METROPOLE Gestion investit uniquement dans les sociétés cotées et à ce titre n'investit pas dans des organismes solidaires.

4.6 Prêt/Emprunt de titre

METROPOLE Gestion ne pratique pas le prêt/emprunt de titres dans aucun de ses fonds.

4.7 Utilisation des instruments dérivés

METROPOLE Gestion utilise des instruments dérivés et contrats financiers pour la catégorie d'action USD Hedged du compartiment METROPOLE Sélection. L'USD étant la devise de référence, cette catégorie d'action utilise des instruments dérivés de gré à gré de façon à tendre vers une couverture systématique et totale (dans la fourchette de 95% - 105%) de l'exposition au risque de change par rapport à l'euro. Ces instruments sont conclus dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif du compartiment. Ces contrats (forward de change ou de swap de change) sont régis par des conventions-cadre de l'ISDA ou de la FBF.

4.8 Utilisation d'OPC

La partie non investie en actions des trois compartiments pourra être investie à concurrence de 10% de l'actif du compartiment en parts ou actions d'OPCVM de toutes classifications.

METROPOLE Sélection, METROPOLE Euro SRI et METROPOLE Avenir Europe peuvent uniquement investir dans des OPCVM français ou européens.

5. Contrôle ESG

L'équipe de contrôle permanent est composée de trois personnes :

- Un RCCI ;
- un responsable de la conformité ;
- un responsable des risques.

Une politique de contrôle encadre les thématiques ESG sous le titre : « Intégration des critères ESG dans les processus de gestion des risques et contrôle interne » publiée sur notre site internet :

http://doc.metropolegestion.fr/pdf/Integration_des_criteres_ESG.pdf

Les contrôles de conformité des portefeuilles en matière de règles ESG sont réalisés au fil de l'eau avant chaque transaction (pré-trade) et quotidiennement en post-trade :

Les contrôles pré-trade :

- Contrôle des investissements autorisés en fonction de la politique d'exclusion thématique ;
- contrôle des investissements autorisés en fonction de la notation ESG des titres (pour les portefeuilles qui imposent des limites) : critère de sélectivité défini dans notre politique ESG et dans les prospectus respectifs des fonds ;
- Contrôle des investissements autorisés en fonction de la notation ESG du portefeuille (pour les portefeuilles qui imposent des limites) : critère d'amélioration de la note.

Les contrôles post-trade :

- Contrôles des investissements autorisés en fonction de la note ESG des titres, notamment en cas de dégradation de la note (pour les portefeuilles qui imposent une limite) : critère de sélectivité ;
- Calcul et contrôle de la notation ESG du portefeuille (pour les portefeuilles qui imposent des limites) : critère d'amélioration de la note.

Les contrôles du respect des engagements de METROPOLE Gestion au regard de la prise en compte des critères ESG se font à une fréquence annuelle et incluent les suivants :

- Exercice des droits de vote ;
- entretiens avec les émetteurs sur la thématique ESG ;
- prise en compte des controverses ;
- information ESG aux porteurs (site web, reporting périodique) ;
- publication des documents obligatoires (Rapport d'engagement, Code de transparence).

6. Mesures d'impact et reporting ESG

6.1 Evaluation de la qualité ESG des fonds

Les fonds visés par ce Code de transparence font l'objet d'un calcul d'empreinte ESG moyenne (calcul d'une notation moyenne par portefeuille) qui peut se comparer à leur indice de référence.

Celle-ci est publiée sur la fiche de reporting mensuel des fonds METROPOLE Sélection, METROPOLE Euro SRI et METROPOLE Avenir Europe.

D'autre part, l'empreinte carbone des trois fonds est publiée sur chaque reporting mensuel ainsi que l'empreinte carbone de son indice de référence.

L'empreinte carbone est calculée en tonne équivalent CO2 par an et millions d'euros de chiffre d'affaires. Le périmètre de calcul intègre les émissions de scope 1 et scope 2.

Le scope 1 (émissions directes) regroupe les émissions de gaz à effet de serre (GES) directement liées à la fabrication d'un produit. Par exemple, si la fabrication du produit a nécessité l'utilisation de pétrole, la combustion de carburant, ou si la production du produit a engendré des émissions de CO2 ou de méthane, toutes ces émissions sont comptabilisées dans le scope 1.

Le scope 2 (émissions indirectes) regroupe les émissions de GES liées aux consommations d'énergie nécessaires à la fabrication d'un produit (telle que l'électricité utilisée pour alimenter les usines où le produit est conçu).

6.2 Indicateurs d'impact

Pour tous les fonds visés par ce Code de transparence un rapport annuel d'impact est publié sur notre site internet.

Un indicateur par pilier (Environnement, Social, Gouvernance, Parties prenantes) a été choisi :

- Emissions de CO2 (tonne équivalent CO2 par / Million € de chiffre d'affaires) ;
- Pourcentage de femmes managers ;
- Intégration des critères extra-financiers dans la rémunération des dirigeants ;
- Entreprises appliquant une politique en faveur du respect des droits humains.

Exemple rapport annuel d'impact : <http://www.metropolegestion.com/documents/show/720/fre>

6.3 Supports de communication sur la gestion Value Responsable

METROPOLE Gestion a mis en place un ensemble de politiques couvrant nos principes de la gestion Value Responsable ainsi qu'un ensemble de rapports à destination des investisseurs.

Retrouvez l'ensemble de la documentation sur notre site internet www.metropolegestion.fr :

Politiques :

- Politique RSE ;
- Politique de vote ;
- Politique d'engagement ;
- Politique de gestion Value Responsable ;
- Politique d'engagement actionnarial ;
- Politique d'exclusions ;
- Politique de prévention et de vérification des controverses ;
- Intégration des critères ESG dans les processus de gestion des risques et contrôle interne.

Rapports :

- Rapport annuel d'exercice des droits de vote ;
- Rapport annuel d'engagement ;
- Rapport annuel d'impact pour METROPOLE Sélection, METROPOLE Euro SRI et METROPOLE Avenir Europe ;
- Notation moyenne ESG mensuelle des fonds METROPOLE Sélection, METROPOLE Euro SRI et METROPOLE Avenir Europe (reportings mensuels) ;
- Empreinte carbone moyenne de chaque portefeuille (reportings mensuels) ;
- Reporting Article 173-VI de METROPOLE Gestion, METROPOLE Sélection, METROPOLE Euro SRI et METROPOLE Avenir Europe ;
- Informations ESG intégrées au rapport annuel ;
- Rapport UNPRI.

Recherche ESG :

- Chaire de recherche « Valeur et RSE » en partenariat avec l'Université de Clermont Auvergne
- Publication d'une lettre ISR trois fois par an accessible sur notre site internet

6.4 Rapport sur l'exercice des droits de vote et rapport d'engagement

Nous publions annuellement sur notre site internet notre rapport sur l'exercice des droits de vote pour l'ensemble des fonds visés par ce code de transparence ainsi que notre rapport d'engagement.